

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du mardi 15 octobre 2024, le conseil d'administration du CCAS, conformément à l'article R 123-16 du code de l'action sociale et des familles, s'est de nouveau réuni le mercredi 13 novembre à 18 heures, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christelle ETIENNE, Vice-Présidente, après convocation régulièrement faite le 07 novembre 2024.

A 18h00, Madame Christelle ETIENNE constate que le quorum requis n'est pas atteint. Le conseil d'administration étant convoqué pour la deuxième fois, il peut délibérer quelque-soit le nombre d'administrateurs présents.

Présents : BAYLE Damien, BERNE René, DUBIKI Mickaël, LASCOMBE Viviane, ROUMEZY Martine,

Absents excusés :

BELLAHCENE Bedra
POULENARD Marlène
REY Christophe
ROCHE Nadège
SAVIDES Patrick
VITOUX Guy (pouvoir à Damien BAYLE)

En Exercice : 12
Présents : 6
Absents : 6
- dont représentés : 1
Votants : 7

Secrétaire de séance : Mme Martine ROUMEZY

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 juin 2024

- 1- Demande d'aide exceptionnelle
- 2- Demande d'aide exceptionnelle
- 3- Délibération modificative n°1 – Budget CCAS 2024
- 4- Demande d'aide exceptionnelle

La séance est ouverte à 18 heures

Avant de commencer, Madame Christelle ETIENNE propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

5- Demande d'aide exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le CCAS, à l'unanimité accepte la proposition.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

- **N'AUTORISE PAS** Monsieur le Président à accorder une aide exceptionnelle à Madame X pour une prise en charge du solde de ces dettes familiales.

5- Demande d'aide exceptionnelle (Délibération 2024-14)

Madame Christelle ETIENNE propose une aide exceptionnelle à Madame X pour une prise en charge de factures de garderie impayées auprès de l'AFR Arc en Ciel.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accorder une aide exceptionnelle de 300€ à Madame X pour une prise en charge de factures de garderie impayées auprès de l'AFR Arc en Ciel. L'aide sera versée directement à l'AFR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40

Procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés en séance du CCAS du 09 avril 2025

Le Président, Damien BAYLE

La secrétaire, Martine ROUMEZY

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the center.A handwritten signature in black ink, written in a cursive style with a large initial 'M'.